

	Réponse de la Chambre Syndicale du Transport Aérien
Date : 16/09/20 Auteur : CSTA	Consultation ART : Appréciation des niveaux de CMPC des périmètres régulés des aéroports de plus de 5 millions de passagers

PREAMBULE

Le secteur aérien dans sa globalité, est durement touché par la crise sanitaire du COVID-19. Les confinements à l'échelle planétaire et les fermetures de frontières ont contraint les compagnies aériennes à arrêter leurs vols, occasionnant ainsi de très fortes pertes.

Cependant, nous estimons que cette crise inédite ne modifie pas les paramètres du CMPC et que la méthodologie définie continue de s'appliquer. Les aéroports, forts de leur pouvoir de marché, restent des établissements peu risqués. La crise terrible que traverse le secteur ne doit pas permettre la mise en place d'une régulation plus favorable aux exploitants d'aéroports.

QUESTION 1 : ESTIMATION EX-ANTE DU PARAMETRE T_{IMPOTS}

Considérant que le taux d'imposition est connu en France nous préférons l'utilisation des taux réels d'imposition et la prise en compte des trajectoires connues. Il faut aussi prendre en compte les seuils prévisionnels de périmètre régulé.

QUESTION 2 : ESTIMATION DU K_D EX ANTE A PARTIR DE LA MOYENNE EX POST D'UN INDICE DE RENDEMENT D'OBLIGATION DES ENTREPRISES A LONG TERME : NOTE DE CREDIT

Les cotes de crédit émises par la Banque de France ne sont pas aussi documentées que celle des agences de notation et posent aussi la question de la cohérence internationale. Nous pensons donc que l'utilisation de cette estimation doit être faite avec prudence.

QUESTION 3 : ESTIMATION DU K_D EX ANTE A PARTIR DE LA MOYENNE EX POST D'UN INDICE DE RENDEMENT D'OBLIGATION DES ENTREPRISES A LONG TERME : DUREE DE LA MOYENNE

La durée de la moyenne ne nous semble pas tant importante que la nécessité d'éviter tout effet d'aubaine. La durée choisie doit être cohérente et homogène pour tous les différents cas de régulation. Aussi, une durée de 5 ans pour tous les cas nous semble pertinente.

QUESTION 4 : ESTIMATION DU K_D EX ANTE A PARTIR DES PREVISIONS EX ANTE DE L'OPERATEUR : POINTS D'ATTENTION

L'utilisation d'une estimation ex-ante pose les problèmes d'arbitrage évoqués plus haut. Cette méthode n'incite pas les aéroports à optimiser le coût de la dette.

QUESTION 5 : COUPLAGE DES APPROCHES

L'important pour les usagers est de disposer d'une méthode fiable et définitive afin d'assurer le cadre d'estimation le plus stable possible. Un couplage des méthodes peut être envisagé si cela permet d'affiner

 <p>esta Chambre Syndicale du Transport Aérien</p>	<p>Réponse de la Chambre Syndicale du Transport Aérien</p>
<p>Date : 16/09/20 Auteur : CSTA</p>	<p>Consultation ART : Appréciation des niveaux de CMPC des périmètres régulés des aéroports de plus de 5 millions de passagers</p>

l'estimation, mais une fois ce choix fait la méthode doit pouvoir rester la même dans le temps.

QUESTION 6 : MESURE DES BETAS AEROPORTUAIRES COTES : DUREE

Sur ce point aussi nous sommes favorables à une durée de 5 ans, toujours dans le but de limiter les opportunités d'arbitrages entre compagnies et aéroports.